

Port-Bail

BULLETIN
MUNICIPAL
DE LA VILLE
2017

en Cotentin
passionnément

La mer n'est pas
une poubelle ! p.24

La Ville obtient
le label Famille+ p.9

Le nouveau port...
une renaissance p.7

Terre et Mer d'avenir



www.Portbail.fr





Ouvert de 8h à 20h
et le dimanche de 9h à 13h
et de 16h à 20h
pendant la saison estivale
Livraison à domicile



20 rue Denis Dumont
50580 PORTBAIL

503394



Ouvert 7 jours/sur 7
Station 24h/24h
PORTBAIL - Livraison à domicile

Tél : **02 33 04 15 02**



Casino
Supermarché

503344



● ÉDITO - P3
Bilan de mi-mandat

● BUDGET 2017 - P4-5
• Le budget 2017
• La population portbailloise : son évolution et son avenir

● HISTOIRE - P6
De 1842 à nos jours...
une relation avec la mer

● ACTUALITÉ - P7
Le nouveau port...
une renaissance

● TRAVAUX - P8
La liaison douce bordant
le littoral terminée...

● TOURISME - P9
Famille +

● ENVIRONNEMENT - P11
• Comment entretenir le bocage
• Opération commande d'arbres
• Le Bac à marée... débordant de succès

Plans de Port-Bail

● TRAVAUX - P14-15
• Création du plateau sportif pour tous "Jean Paul Bonamy"
• Skatepark : extraits du règlement

● ENSEIGNEMENT - P16
La bonne année scolaire
du collège André-Miclot

● BON À SAVOIR - P17
Un service exclusif pour les seniors
et les personnes à mobilité réduite
de la CDI

● SÉCURITÉ - P18
• Vélo : casque obligatoire
• De plus en plus de cambrioleurs

● CALENDRIER
DES MANIFESTATIONS
2017/2018 - P19

● RETOUR EN IMAGES - P20

● LES MARÉES - P21
Horaires des marées d'août
à décembre 2017

● INFOS PRATIQUES - P23

● ÇA NOUS CONCERNE - P22-24
La mer n'est pas une poubelle

Port-Bail *passionnément*

Directeur de la publication : M. le Maire Guy Cholot / Maire adjoint à la communication : Serge Laidet / Conception, création et commercialisation : [scoopcommunication](#) / Rédaction : Guy Cholot, Serge Laidet, Yan Mouchel et Daniel Frigout, les membres de la commission communication / Crédit photos : Mairie de Port-Bail, Office de Tourisme de la Côte des Isles, La Presse de la Manche, Mrs Cottebrune, Quentin, Laidet, Communauté de Communes, Yan Mouchel / Impression : [scoopcommunication](#) 3^e trimestre 2017

SARLEC

Bp 102
50250 LA HAYE
Tél. : 02 33 76 67 00
Fax : 02 33 76 67 01

Email : contact@sarlec.fr

Réseaux électriques HTA & BTA
Poste de Transformation
Réseaux souples,
Eclairage Public,
Signalisation, Illuminations



504131

GARAGE DES ARCHES

ENTRETIEN & RÉPARATION toutes marques
CARROSSERIE PEINTURE toutes assurances

20 rue du Père Albert - 50580 PORT-BAIL
Tél. : 02 33 21 65 00

504388

Les dans l'eau
Chaussures - Accessoires - Bijoux

9 place Edmond Laquaine
50580 PORT-BAIL - Tél. : 02 33 52 08 97

504389

PORTBAIL PLAISANCE
Vêtement - Déco - Accastillage - Pêche

6, Place Edmond Laquaine - 50580 PORTBAIL
Tél. 02 33 52 08 97
Fax. 02 33 52 09 17 - E.mail : portbailplaisance@wanadoo.fr

504390

503347 TOUT'ES PERMIS





Bilan de mi-mandat

Un budget resserré, les projets avancent...

Parmi les grands chantiers de cette moitié de mandat, nous pouvons citer la piscine du VVF qui permet à notre centre de vacances, le seul VVF de la Manche, de se hisser parmi les plus dynamiques des 90 VVF nationaux. Ce village apporte une vivacité économique à notre bourg ainsi qu'une nouvelle population qui découvre et apprécie notre commune.

Nous avons également engagé d'importants travaux de requalification du secteur Plage. La voie douce va désormais relier l'après-ponts à la plage en toute sécurité. Les travaux seront réalisés pour l'été. À ce titre, nous demandons à tous les habitants de la plage d'entretenir les bermes attenantes à leur propriété. Les habitants concernés recevront un courrier à ce sujet. Nous les remercions de leur concours.

Nous sommes toujours dans l'étude de la nouvelle salle de motricité de l'école primaire qui sera opérationnelle pour la rentrée 2018/2019. En attendant, nous allons fusionner les deux sites école maternelle et école primaire en un seul lieu (école primaire) à la rentrée prochaine 2017/2018. Nous avançons doucement, sur le financement de la salle Omnisports. Celle-ci sera implantée à la place du « petit gymnase », à côté du collège. Cette réalisation est importante pour nos collégiens et pour la pérennité du collège cantonal André-Miclot mais aussi entraînera une dépense conséquente pour notre ville.

Côté voirie et assainissement, les choses avancent également puisque le village



« **Nous ne devons jamais oublier l'Histoire et la préservation de nos lieux.** Guy CHOLOT

Saint-Siméon et les restes à réaliser au hameau des Prés sont maintenant assainis par le syndicat d'assainissement, la mise en route devant être opérationnelle fin juin 2017. La route du Havre, longtemps délaissée, est terminée. Elle offrira aux riverains de ce joli village une desserte indispensable et de grande qualité.

Un mot sur notre église Notre-Dame qui force l'admiration. L'étude sur l'aménagement et la rénovation interne est en cours. Nous avons également terminé notre « Plan communal de sauvegarde », document important en cas de risques majeurs. Il a été réalisé pour protéger notre population en cas d'événements de nature à mettre en

danger nos concitoyens. La construction de pavillons dans le lotissement des Roquettes se poursuit bien. Il ne reste que quelques parcelles. Des discussions sont en cours pour inclure ce lotissement dans le patrimoine communal. Le conseil municipal a donné son accord.

Côté sportif, plusieurs projets ont été menés ou vont l'être. Il y a eu les deux courts extérieurs de tennis, les quinze terrains de pétanque, très souvent utilisés, et le Skatepark longtemps demandé par nos ados que nous avons mis en chantier.

Un local d'attente pour les bus est maintenant positionné sur l'arrêt, parking Nord. Il permet à de nombreux voyageurs de s'abriter en cas de pluie, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une réflexion sera menée sur un nouvel aménagement du bourg. Elle se fera en collaboration avec les habitants du bourg et les commerçants.

Il est plaisant d'entendre de nombreuses personnes, dont les vacanciers et beaucoup de nos concitoyens, insister sur le calme et la beauté pittoresque de notre commune. Nous ne devons jamais oublier l'Histoire et la préservation de nos lieux. Chaque action que nous menons fait l'objet justement d'une attention particulière pour ne pas ternir ce merveilleux écrin que nous ancêtres nous ont légué. Bonne rentrée à toutes et à tous ! ●

Guy CHOLOT

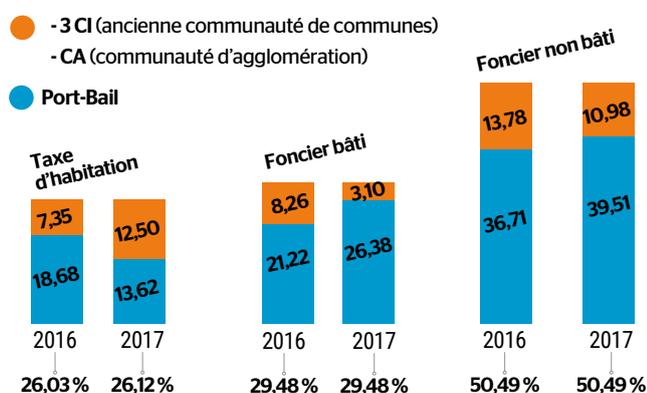
Le budget 2017

Le 1^{er} janvier 2017 est le départ d'une nouvelle organisation territoriale. La communauté de communes de la Côte des Isles a été supprimée pour créer la Communauté d'agglomération du Cotentin. Un des principes majeurs d'études pour cette nouvelle organisation fut la neutralité financière tant au niveau de l'agglomération que des communes. Les taux de diverses taxes – habitation, foncier bâti et foncier non bâti – des 132 communes qui composent l'agglomération vont être modifiées.

Pour 2017 les taux cumulés de chaque commune et de l'agglomération doivent être le plus proche possible voir identiques à ceux des communes et des intercommunalités existantes en 2016. Ce principe fort a été respecté et poursuit donc la politique de la commune qui est de maintenir un taux d'imposition constant. Vous trouverez un tableau comparatif des taux 2016 et 2017. Si votre base d'imposition 2017 n'a pas évolué, votre impôt local cumulé commune et communauté d'agglomération devrait

être très proche de celui de 2016. Après une année 2016 très forte en investissement, le conseil a décidé de faire une pause dans ses réalisations afin de reconstituer sa capacité d'investissement sans avoir recours à un accroissement de la pression fiscale. Un encart vous indique les actions envisagées ainsi que les finances allouées. Toute précision supplémentaire peut être sollicitée en mairie, les élus de la commission « finances » peuvent, sur rendez-vous, répondre à vos questions. ●

TAUX D'IMPOSITION DES FINANCES LOCALES



FONCTIONNEMENT

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT (€)

Charges à caractère général	1 110 095
Charg. pers. et frais assimilés	1 008 688
Atténuation de produits	97 000
Autres charges de gestion courante	113 900
Charges financières	62 000
Charges exceptionnelles	401 000
Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000
Virement à la section d'invest	3 800
042-Opérations d'ordre entre sections	119 371
TOTAL DEP FONCTION.	2 935 854

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (€)

Atténuations de charges	76 000
Produits des services	57 600
Impôts et taxes	1 019 503
Dotations et participations	874 306
Autres produits gestion courante	68 000
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	9 800
Opérations d'ordre entre sections	0
Excédent antérieur reporté Fonctionnement	830 645
TOTAL REC. FONCTION.	2 935 854

INVESTISSEMENT

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT (€)

Dépenses imprévues Investissement	10 000
Remboursement d'emprunts	267 515
Immobilisations incorporelles	50 000
Subventions d'équipement versées	0
Immobilisations corporelles	101 300
Immobilisations en cours	433 031
Opérations patrimoniales	0
TOTAL Dep. INVESTISSEMENT.	861 846

RECETTE D'INVESTISSEMENT (€)

001-Solde d'exécution d'inv. reporté	64675,15
021-Vivement de la section de fonct	3800
024-Produits des cessions	36500
040-Opérations d'ordre entre sections	119370,73
10-Dotation Fonds divers Réserves	150000
13-Subvention d'investissement	159000
20-Immobilisations incorporelles	0
41-Opérations patrimoniales	0
TOTAL Dep. INVESTISSEMENT.	861 846

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPÉRATION (€)



Église Notre-Dame	14 724
Equipements sportifs	36 600
Gymnase	50 000
Terrains	500
Bâtiments communaux	0
Matériel et Mobilier	32 500
Voirie	500
Éclairage public	0
Défense contre la mer	25 000
Colombarium	5 700
Hangar Communal	0
Requalification secteur Plage	364 307
Jardin du Baptistère	0
Rénovation VVF	54 000
Salle Polyvalente	0
Diagnostic accessibilité	0
Accès à l'estran	0
DPM Havre Nord	500

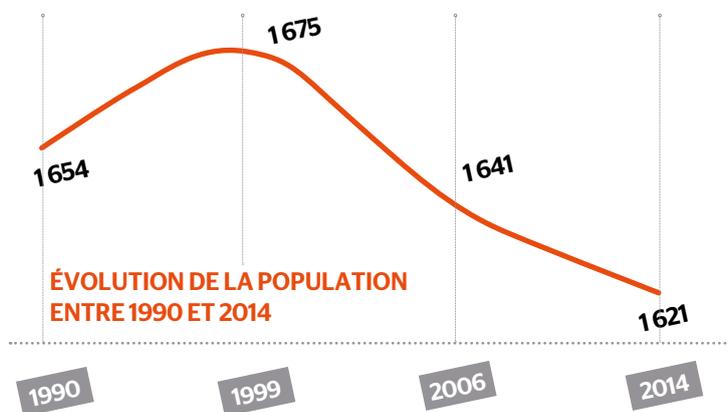
La population portbailaise : son évolution et son avenir

Après avoir légèrement progressé, jusqu'au début des années 2000, la population de Port-Bail décroît lentement et régulièrement : - 3,2 % (soit 33 habitants) entre 1999 et 2013. Depuis 1990 le département progresse d'environ 4 % et le territoire national de 14 %.

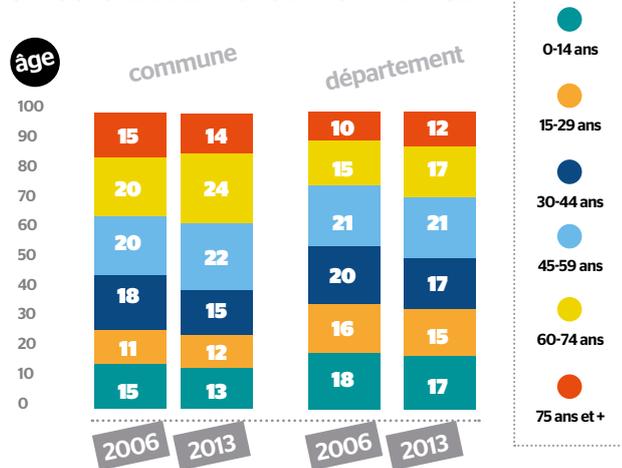
Les raisons sont connues : coût important du foncier qui oblige les jeunes couples à trouver une habitation en dehors du village ; peu de possibilité d'embauches locales (sauf pendant la saison touristique) et donc l'obligation pour nos jeunes de rejoindre les grands pôles économiques.

La nouvelle Communauté d'agglomération du Cotentin ayant la compétence du développement économique et donc des projets de zones artisanales devrait poursuivre notre projet en entrée de bourg, ce qui permettrait de proposer de nouveaux emplois.

Notre lotissement des Hérons, de nouveau à la commercialisation, avec des solutions financières spécifiques pour les primo-accédants, peut résoudre le problème du coût trop important sur notre commune.



STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE



La commune connaît un léger vieillissement de sa population entre 2006 et 2013. Les personnes de plus de 60 ans représentaient 38 % en 2013 contre 35 % en 1999. De même, les personnes âgées de 45 à 59 ans progressent de 2%. A l'inverse la population de moins de 45 ans qui pesait 44 % en 2006 ne pèse plus que 40%.

Le département connaît également un vieillissement de sa population notamment avec une progression des + de 60 ans et une diminution de la strate 30-44 ans, en recul de 3 %.

Portrait économique

EMPLOIS, FLUX ET TOURISME

535 actifs travaillant dans la commune de Port-Bail

276 actifs entrants non-résidents

259 actifs résidents

287 actifs sortants résidents

99,3 % de taux de présence en journée

Pendant la journée, la commune de Port-Bail ne perd que 0,7 % de sa population, car il y a à peu près le même nombre d'habitants qui travaillent à l'extérieur que des personnes vivant dans d'autres communes qui viennent travailler sur Port-Bail. Les conséquences sont un bourg toujours très vivant et animé, et un tissu commercial dynamique.

44 % de résidences secondaires

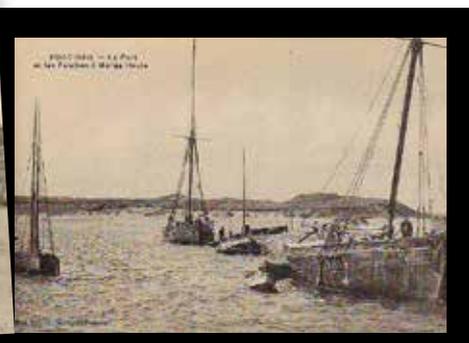
La commune de Port-Bail présente un taux de résidences secondaires très élevé et nettement supérieur tant à la moyenne nationale (9,4%) que celle du département (14,5%). L'attrait et notre commune (ambiance, environnement, qualité de vie, animation, patrimoine...) favorise les désirs de venir s'y installer, d'abord en vacances et ensuite pour y vivre une retraite méritée. Par contre elle oblige la mise en place et l'entretien d'infrastructures surdimensionnées.

39,4 % des revenus de la commune sont issus du tourisme

Les dépenses touristiques représentent 39,4 % des revenus captés par le territoire en 2011 (source : OPC). Au niveau départemental, les dépenses touristiques représentent 13,7 % des revenus captés et 13,7 % également au niveau national.

Des revenus en pourcentage trois fois supérieurs à ceux du département, qui a déjà un statut de territoire touristique. Nos labels, Pavillon Bleu et Famille Plus, participent à cette fréquentation en hausse de notre territoire.

De 1842 à nos jours... une relation avec la mer



Le rivage est soumis à l'érosion et le havre à l'ensablement, phénomène naturel peu favorable à la création de ports. En 1842, le cordon de dunes de la Caillourie fut fortement entamé et le fort menacé. En 1845, l'îlot de la Caillourie était menacé de destruction et la municipalité demandait l'exécution de travaux de protection. En 1846, la construction d'une digue de protection fut mise à l'étude. En 1851, rien n'était encore fait et le rivage était progressivement mangé par la mer. Le fort était en grand danger de destruction à tel point que le sous-officier d'artillerie qui en assurait la garde fut rappelé en 1849. Une digue en clayonnage fut réalisée pour protéger le cordon de dunes de la Caillourie, ouvrage qu'il fallait sans cesse réparer (1854).

Le premier ouvrage réalisé a été la cale d'embarquement de la Caillourie en 1862. En 1866, pour faire cesser les divagations du chenal on décida d'établir une digue submersible de 570 mètres de long, élevée à 1 mètre au-dessus des pleines mers de morte eau. Les travaux exécutés par l'entreprise Durfort furent réceptionnés le 1^{er} novembre 1868.



Le port : une trentaine de mouillages, pas de digue de protection.

On envisagea divers moyens pour enlever le sable : dragage mécanique, drague-suceuse dont l'utilisation ne fut pas convaincante.

L'ouvrage fut édifié d'une manière exceptionnelle : les parements, maçonnés à sec, sont formés de gros blocs de schiste imbriqués debout et de champ, le remplissage est constitué de moellons ordinaires (blocage).

Il est d'ailleurs regrettable que de nombreuses dalles de schiste aient disparu, mais pas toutes seules... au détriment de la solidité de l'ouvrage et de son esthétique. La largeur en tête de l'ouvrage est de 3 mètres. Le matériau employé pour les parements était extrait des carrières de la falaise de Dennemont à Carteret et ceux employés pour le blocage provenaient d'une carrière de schiste dite « carrière de Lépine » à Canville-la-Rocque.

Les années passant, et au gré des tempêtes, des désordres apparurent créant des

brèches et, à l'extrémité aval de la digue, un banc de sable se forma, déportant le chenal. Entre 1901 et 1904, on entreprit de prolonger la digue sur 200 mètres avec la construction d'un ouvrage insubmersible, en arrière de la digue, contre la dune de la Caillourie.

Le 27 février 1973, la municipalité demanda la concession du port, qui lui fut accordée en 1976, pour trente ans « en vue de l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance et de commerce ». Entre-temps, on entreprit la création d'un bassin pour la plaisance par création d'une souille retenant l'eau sur une profondeur de 1,80 m. Le sable extrait fut déposé en partie le long de la digue-route pour créer une voie piétonne (en réalité on créa un terre-plein) et une autre partie fut employée à établir un épi de protection autour du bassin. Dès le début de 1975 la souille se reboucha. On envisagea divers moyens pour enlever le sable : dragage mécanique, drague-suceuse dont l'utilisation, contrariée par plusieurs pannes, ne fut pas convaincante. Le problème n'a pas été résolu : la situation des havres de la côte ouest, les phénomènes marins et éoliens, générateurs d'ensablement chronique, ne sont pas favorables à l'établissement et à l'entretien de ports aménagés, à moins d'y consacrer d'importants moyens financiers. Enfin, les tentatives de liaisons régulières, entre Port-Bail et les îles anglo-normandes au cours des dernières décennies du XX^e siècle n'ont pas été pérennes pour diverses raisons mais sans doute aussi à cause des conditions d'accès à la Caillourie, délicates voire dangereuses selon les marées. ●



Le nouveau port... une renaissance

Depuis un an, la Société Publique locale des Ports de la Manche qui gère le port de Port-Bail, et la municipalité ont réalisé de nombreux travaux pour améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers et améliorer l'environnement portuaire pour que notre port devienne un beau port.

Nous avons relaté les difficultés rencontrées par l'entreprise qui avait en charge le désensablement du port qui avaient retardé les mises à l'eau des bateaux. Il reste encore des travaux liés à ces difficultés, mais qui nécessitent le démontage du ponton d'accueil. La SPL et les associations de plaisanciers ont choisi de reporter ces travaux après la saison pour éviter de perturber une nouvelle fois la saison estivale.

Le choix a également été fait de réaménager la cale de mise à l'eau. En effet, celle-ci en terre et cailloux ne permettait pas une mise à l'eau correcte sauf à posséder un tracteur puissant pour effectuer cette manœuvre.

De plus elle avait souffert avec le désensablement. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MARC dans un temps record et tout le monde s'accorde à dire (professionnels et plaisanciers) que celle-ci est superbe et va permettre de mettre à l'eau ou sortir son bateau très facilement, même avec une voiture.

Les cales de mise à l'eau ouvertes à tous sont assez rares dans le Cotentin et en général très encombrées au moment des marées, celle de Port-Bail vient donc renforcer l'offre nautique locale, ce qui est un des objectifs touristiques mis en place par le Département de la Manche. Reste à aménager des emplacements de parking pour les remorques et les véhicules.

La commune avait également proposé à la SPL d'améliorer l'environnement portuaire. La position du port entre le bourg et Port-Bail plage donc en milieu urbanisé nécessitait d'intégrer ses accès aux travaux entrepris depuis deux ans depuis le

pont des XIII Arches jusqu'à la plage. Déjà avec la voie douce vélo-piétons inaugurée l'année dernière, de nombreux Portbailais ont redécouvert le plaisir de marcher ou d'aller à vélo au port, en toute sécurité. Restait donc à retravailler les abords du bassin avec une voie piétonne uniquement, avec quelques bancs pour s'asseoir un moment afin d'admirer les bateaux qui sortent ou qui rentrent du port à marée haute, avec les nouveaux pontons, un spectacle assez reposant et en général prisé par beaucoup y compris ceux qui n'ont pas de bateau (85 % des personnes se promenant sur un port n'en possèdent pas).

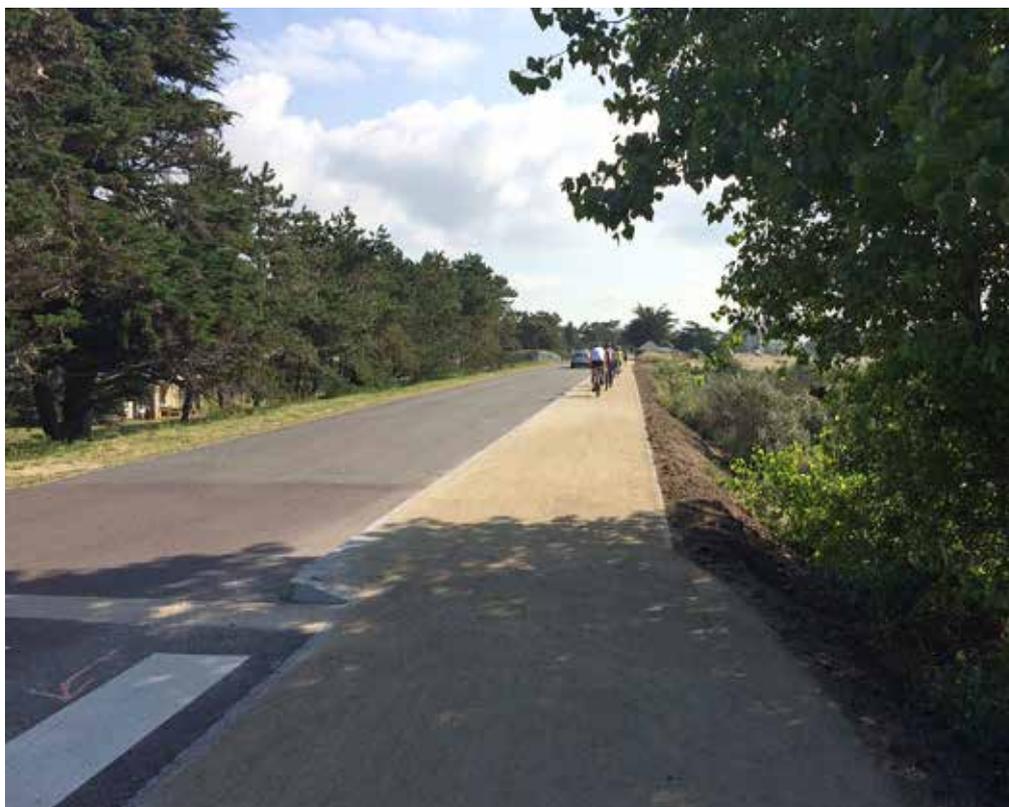
Les travaux réalisés par Eurovia viennent tout juste de se terminer, il ne restera que les enrobés du parking qui seront réalisés en 2018 pour des raisons budgétaires. Les lampadaires du quai de pêche et de la zone technique seront changés cet hiver et seront identiques à ceux du boulevard Maritime. ●



La liaison douce bordant le littoral terminée...

Le passage du Tour de France l'année dernière avait quelque peu modifié le planning des travaux de Port-Bail plage. En effet priorité avait été donnée à l'avenue Pasteur et profiter ainsi de la réfection de la voirie par le Département du pont des XIII arches au village de la Valette. et profiter ainsi de la réfection de la voirie par le Département du pont des XIII Arches au village de la Valette.

Nous avons donc été obligés pour des raisons budgétaires de reporter la mise en place de la voie douce entre le port et la place Bellet. Les travaux de réfection complète de Port-Bail plage sont programmés sur dix ans et en 2016, c'est deux ans de budget que nous avons été obligés d'engager pour tenir nos engagements pour le passage du Tour. Nous pensions donc que 2017 serait une année sabbatique pour ces travaux. Néanmoins la commission travaux et le Conseil Municipal ont réussi en économisant sur d'autres postes à prévoir cette liaison cette année afin de la rendre complètement opérationnelle pour l'été. En effet après avoir eu le plaisir de circuler en sécurité jusqu'au port, il fallait se réengager sur la route départementale 15 en la traversant et en retrouvant les véhicules. Donc cette voie est aujourd'hui complètement réalisée, au grand plaisir des cyclistes, des piétons et des poussettes, qui n'ont plus à se soucier des voitures et camions qui circulent souvent trop vite (vitesse limitée à 50 km/h et à 30 km/h dans certaines zones.



Une voie complètement réalisée, au grand plaisir des cyclistes, des piétons et des poussettes...

Nous n'avons par contre pas pu financer cette année l'éclairage public, qui est au programme des travaux 2018. C'est Eurovia qui avait déjà réalisé les premiers travaux qui était en charge de cette réalisation. ●



Village du Havre : enfin une route digne de ce nom

S'il y avait des habitants d'un hameau qui pouvaient se plaindre de l'état de leur voirie, c'est bien ceux du hameau du Village du Havre.

Souvent reportés, ces travaux étaient devenus nécessaires, surtout après la mise aux normes de l'assainissement et des canalisations d'eaux usées,

si importantes sur le littoral. Une très jolie route communale (entièrement à la charge de la commune) permet donc de circuler dans les deux sens entre la route de Barneville et le havre.

Reste à améliorer la visibilité pour sortir de cette voie en toute sécurité. ●



Famille +

Depuis septembre 2016, la commune est labellisée Famille +, un nouveau label qui vient, en plus du Pavillon Bleu obtenu cette année pour la 9^e année consécutive, renforcer l'image de notre village comme commune touristique avec des activités, des services et un environnement adaptés aux familles.

Merci aux commerçants, aux loueurs, et au VVF qui se sont engagés dans ce label et qui ont permis de labelliser le territoire de la Côte des Isles. Pour rejoindre le label : renseignements à l'Office de Tourisme de la Côte des Isles demandez : NADIA référente Famille + pour la Côte des Isles au 02 03 33 04 90 58

Un Label National

Créé en 2006, Famille Plus est un label national géré par trois associations d'élus : l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT) et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige. Il est reconnu et soutenu par les services de l'État en charge du Tourisme.

Une procédure de labellisation et des critères exigeants

Pour obtenir le label Famille Plus, les communes doivent déposer un dossier de candidature. Elles sont ensuite soumises à un audit d'entrée basé sur une grille d'évaluation avec un tronc commun puis des critères spécifiques par territoire. Le label Famille Plus est accordé pour une période de trois ans.

Huit grands axes sont évalués :

- l'accueil et l'information ;
- les animations ;
- les activités ;
- la découverte et la sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines ;
- les hébergements, la restauration, les commerces et les services ;
- l'équipement, l'aménagement, les transports et la sécurité ;
- les tarifs adaptés aux familles et/ou aux enfants ;

- les engagements de la commune après labellisation.

Une démarche d'amélioration continue de l'offre pour adapter aux attentes des familles et faire face à la concurrence internationale

Des contrôles intermédiaires et un travail régulier permettent également une amélioration et une adaptation constante de l'accueil et de l'offre destinée aux familles.

Pour la Mer, l'ANETT travaille avec onze cabinets d'audits qui contrôlent et accompagnent les communes et les prestataires labellisés. Deux permanents de l'équipe et la Directrice générale sont à l'écoute des référents, les conseillent et les accompagnent dans leurs démarches. Chaque année en mars et en novembre des séances de travail sont organisées pour réunir les référents des territoires Mer et Ville avec des thématiques propres à ces territoires.

Depuis 2012, l'ANETT a mis en place une campagne nationale de communication web pour le week-end national Famille Plus (au printemps) ainsi que pour la période estivale.

Depuis 2007, l'ANETT publie régulièrement la Newsletter « Famille Plus à la UNE ! » pour les référents de son réseau. Elle valorise les communes et les prestataires engagés

dans la démarche, informe de l'évolution du label et rappelle les grands événements organisés.

La démarche qualité Famille Plus s'inscrit ainsi parfaitement dans l'axe « Fidéliser la cible Famille » de la Stratégie Destination France 2010-2020 d'Atout France. Face à la forte concurrence de destinations touristiques étrangères, qui ont fait de l'accueil des familles une de leurs spécialités, il est, en effet, impératif que les destinations françaises poursuivent cette démarche d'amélioration continue.

Un label reconnu et plébiscité par les familles : exemple, Famille Plus montagne

Entre 2006 et 2011, le taux de notoriété du label est passé de 15 % à près de 30 % parmi les familles avec au moins un enfant de moins de 12 ans fréquentant les stations de montagne labellisées Famille Plus Montagne.

Parmi les services plébiscités depuis 2006 : la garderie et les clubs enfants notamment pour la qualité du service et son professionnalisme, les pistes de luge pour la sécurisation des « espaces luges » dans les stations, le jardin des neiges pour son équipement performant et enfin le domaine skiable notamment pour la mise en place d'un forfait tribu/famille. ●

Un engagement sur 6 points

- un accueil personnalisé pour les familles.
- des animations adaptées pour tous les âges.
- du plus petit au plus grand : à chacun son tarif.
- des activités pour petits et grands, à vivre ensemble ou séparément.
- tous les commerces et services sous la main.
- des enfants choyés par nos professionnels.



À ce jour, **126 destinations** sont labellisées Famille Plus :

- > 47 destinations Mer
- > 46 destinations Montagne
- > 26 destinations Nature
- > 7 destinations Ville

LEBRANCHU Philippe

Plomberie - Chauffage
Sanitaire - Electricité



Energies renouvelables
Raccordements tout à l'égout

02 33 10 07 78
Port. 06 15 99 88 08



3 bis, Hameau St Siméon - 50580 PORT-BAIL
E-mail : sarl.lebranchuphilippe@wanadoo.fr

503811

AUTOMOTOCOLE Côte des Isles

BARNEVILLE-CARTERET

20 Place de l'Eglise
50270 Barneville Bourg

02 33 08 12 80

ST SAUVEUR LE VICOMTE

22 Rue Raoul Hersan
50390 près de la gendarmerie

02 33 01 11 02

automotoecoledesisles.com

Permis voiture/moto/scooter/remorque
Karl Grésille 06 36 88 12 80

Agr : E080505120

autoecolegresille@free.fr

Agr : E1505000030

504397



© Olivier Rault

Comment entretenir le bocage

Opération commande d'arbres

La Chambre d'agriculture de la Manche et les associations locales de boisement organisent une nouvelle opération « commande d'arbres ». Cette opération consiste en la fourniture de jeunes plants d'arbres d'essences bocagères¹, de dalles de paillages et de protections contre le gibier afin d'aider les collectivités, les agriculteurs et les particuliers à rénover le bocage.

En quinze ans, cette opération a permis la plantation de plus de 375 000 arbres. On peut considérer que ce sont plus de 750 kilomètres de haies bocagères qui ont ainsi été créées ou regarnies sur l'ensemble du département.

Conditions de participation :

Cette opération est ouverte à tous (propriétaires, agriculteurs, collectivités...).

Inscriptions jusqu'au 15 septembre 2017

Les bénéficiaires se verront remettre leurs arbres lors des distributions organisées par secteur en partenariat avec les associations locales de boisement (A.S.L.), entre le 25 novembre et le 16 décembre 2017.



Les commandes sont possibles à partir de 20 plants pour toutes plantations champêtres telles que la création ou la rénovation de haies bocagères, la plantation de bosquets...

Le formulaire de commande est disponible

- dans les mairies ou les antennes de la Chambre d'agriculture ;
- sur le site internet de la Chambre d'agriculture : www.chambre-agriculture-50.fr

et doit être retourné complété au Service Territoire de la Chambre d'agriculture. ●

1. L'Aulne, le Châtaignier, le Chêne, l'Erable, le Troène sauvage, le Hêtre, le Merisier, le Charme, le Noisetier, le Prunier Myrobolan et le Tilleul des bois.

Le Bac à marée... débordant de succès

Il y a un an, Francis d'Huils, ancien conseiller municipal et très proche de la mer (ancien Président de la SNSM), nous proposait de mettre en place des bacs à marée, dont l'objectif était de créer une habitude et un geste simple, mais plein de conséquences : une balade, un déchet. L'idée déjà expérimentée sur certaines plages de Bretagne nous a séduits et nous avons donc demandé aux services techniques de construire un premier bac, pour expérimenter cette solution avant tout pédagogique, que nous avons mis à la cale de la plage en face du poste de secours. Tout de suite et plus particulièrement après les grandes marées, ce bac a eu un réel succès. Le fait d'être hors saison touristique nous a permis de constater que les consignes d'utilisation (uniquement des déchets rejetés par la mer) étaient respectées. Pendant les périodes de congés, il est nécessaire d'effectuer un tri avant la dépose en déchetterie car il n'est pas rare de retrouver des ordures ménagères dans ces bacs qui, il faut le rappeler, n'est pas un container à déchets (celui-ci se situe à une vingtaine de mètres), mais un bac à marée. Fort de ce succès, nous avons déposé un second

bac à la cale du port à la demande des plaisanciers. La collecte de celui-ci a été perturbée par les travaux du port, et n'a pas permis un ramassage efficace par les services techniques. Une demande a été faite pour mettre en place un nouveau bac à proximité de la cale de la base de char à voile. Effectivement les accès à l'estran et aux plages sont des endroits propices pour permettre le dépôt des déchets marins par les promeneurs et utilisateurs.

Néanmoins avant de poursuivre cette expérience, il s'agit de connaître qui doit récolter ces déchets, aujourd'hui pris en charge par les services techniques de la Ville. La Communauté d'Agglomération du Cotentin est compétente, comme l'ancienne Communauté de communes de la Côte des Isles, des ordures ménagères et du tri sélectif en déchetterie ou en dépôt dans les zones de tri sélectif pour la plupart enterrés, sur le territoire. Il est donc nécessaire de prévoir une convention qui permettrait ce ramassage des bacs, et donc de poursuivre cet acte de développement durable et éco-citoyen sur notre littoral, avec l'aide des habitants et vacanciers concernés.





1

2

3

4

5

A

B

C

D

D124 VERS
ST-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE
ST-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE
GOLF

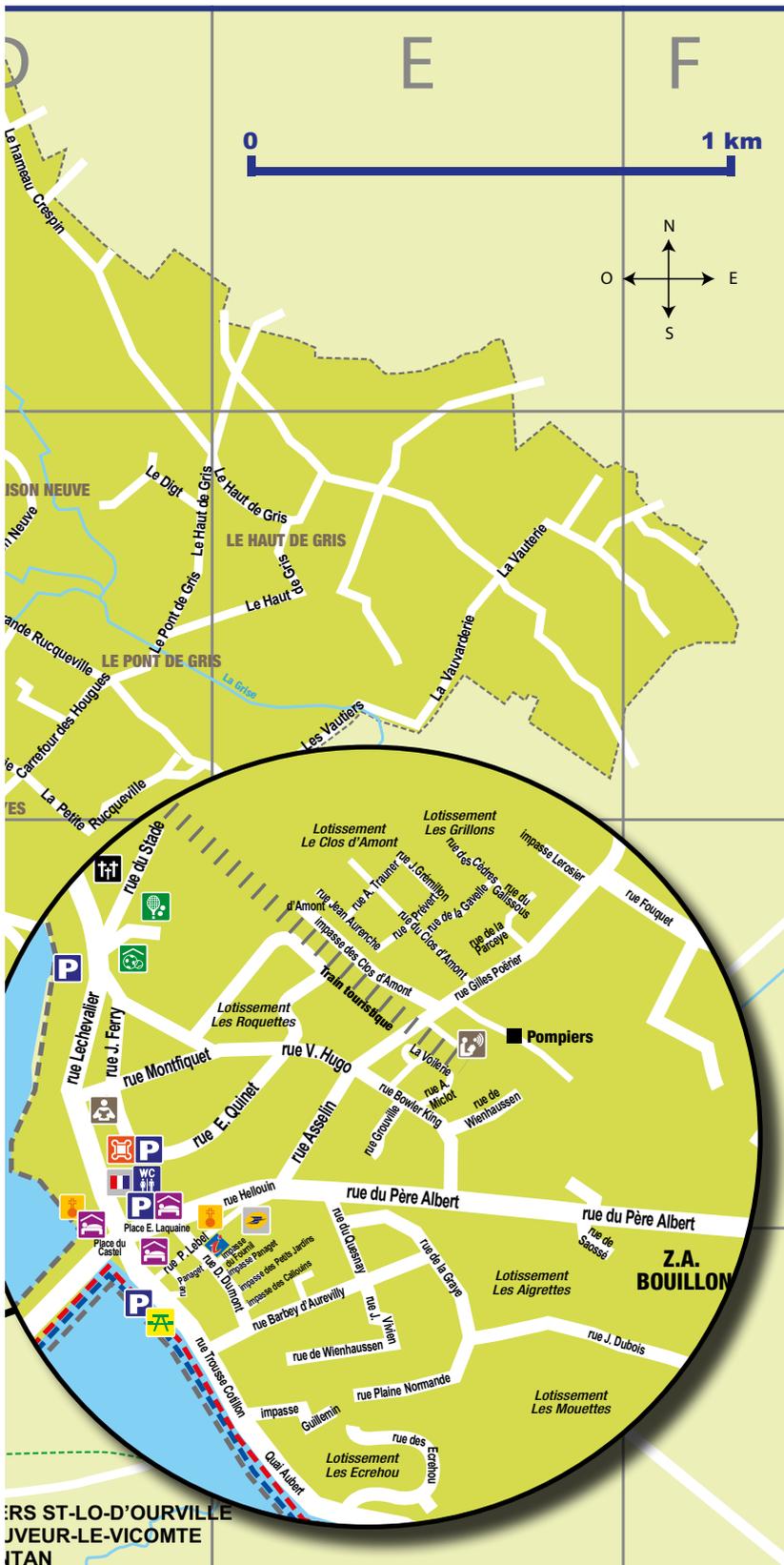
D50
VERS
BRICQUEBEC

D15 VE
ST-SAI
CAREN

D650 VERS
LA HAYE-DU-PUITS
COUTANCES
LESSAY

PO

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



PORTBAIL Plan de ville

Église	--- Sentier vélo	🏠 Poste de secours	🎾 Tennis
Cimetière	--- Limite de commune	🌿 Dunes protégées	🎪 Aire de jeux
Baptistère	--- Voie verte	🏕️ Aire de pique-nique	🏠 Salle omnisports
Médiathèque	🚤 École de voile	🏨 Hôtel	🇫🇷 Mairie
Centre multimedia	🚤 Port de plaisance	🏕️ Camping	📮 La Poste
Office de tourisme	🚤 Port de pêche	🐎 Centre équestre	🅑 Parking
Train touristique	🌊 Plage	🐎 Hippodrome	🚻 Toilettes publiques
GR223	🌊 Plage surveillée	🚗 Base ULM	

RUE PLAN

A	
Aigrette (lotissement des)	C4
Asselin (rue)	C4
Aubert (rue)	C4
Aurenche (rue J.)	C4
B	
Barbey d'Aureville (rue)	C4
Bel (hameau au)	B3
Bellet (place Lucien)	B5
Bosqueville	B3-B4
Bowler King (rue col.)	C4
Bricquebec (route de)	C2-C3-C4
C	
Callouins (impasse)	C4
Castel (place)	C4
Catelet (le)	D3
Cèdres (rue des)	C4
Chasse de rambut (chemin)	A4
Chaussée (la)	A2
Clos d'Amont (lotissement)	C4
Curie (rue Pierre)	B5
Cointrierie (chemin de la)	B3-B4
Cointrierie (mielle de la)	B4
Cosnardière (mielles de la)	A4
Coursières (chasse des)	A3
Coutances (chemin de)	A3-B3
Crespin (hameau)	D1
D	
Dauphins (rue des)	B4
Digit (le)	D2
Dubois (rue J.)	C4
Dumont (rue D.)	C4
E	
Ecrivières (chemin de l')	B3
Eugénie (rue)	B4
F	
Ferry (rue J.)	C4
Fleury (hameau)	B3
Fouquet (rue)	C4
Foch (avenue du Maréchal)	B4
Fournil (impasse du)	C4
France (rue Anatole)	B5
G	
Galissous (rue du)	C4
Gennetot (rue)	C4-D3
Gouey (hameau)	C4
Gouey (place Eglise)	C4
Grande Rucqueville (la)	B3
Grange de Dime (la)	C3
Graye (rue de la)	C4
Gremillon (rue J.)	C4
Grouville (rue)	C4
Guillemain (impasse)	C4
Gavelle (rue de la)	C4
H	
Hayes (les)	D2
Haut de Gris (Le)	E2
Haut des Landes (Le)	D1
Hellouin (rue)	C4
Hippodrome (impasse)	B4
Hugo (rue Victor)	C4
Hougues (carrefour des)	D2
I	
Isles (rue des)	B4
J	
Jasmins (rue des)	B4
Joëlle (rue)	B4
Joffre (rue)	B5
Joly (rue)	A4-B4
Jourdain (rue)	B4-B5
L	
La Bergerie	C4-D4
Le Bouillon	D4
La Caillourie	B5
La Hieullerie	C4
La Mer (domaine de)	A4-B4
La Plage	A5
La Vallette	A4
La Vallée	C3
La Voie Verte	D4
Lanquetot	C2
Laquaine (place Edmond)	C4
Le Port	B4
Le ranch (lotissement)	B4
Le Vieux Fort (camping)	B5
Lechevalier (rue)	C4
Les Ecrehou (lotissement)	C4
Les Grillons (lotissement)	C4
Les Mielles de Rambut (lotissement)	A4
Les Mouettes (lotissement)	C4

Les Roquettes (lotissement)	C4
Lilas (rue des)	B4
Lucien Bellet (place)	B5
M	
Maison Neuve (la)	D2
Marcel Jacques (rue)	B5
Maritime (boulevard)	B4-B5
Maurin (Hôtel)	B2
Miclot (rue)	C4
Montfiquet (rue)	C4
Moulin (rue Jean)	B5
N	
Normande (rue Plaine)	C4
Normandie (avenue de)	B4-B5
P	
Panaget (impasse)	C4
Parcey (rue de la)	C4
Pasteur (avenue)	A4-B4
Père Albert (rue du)	C4
Petits Jardins (impasse)	C4
Petite Rucqueville (la)	D2
Philippe Lebel (rue)	C4
Pins (rue des)	B4
Plage (route de la)	B4
Poërier (rue G.)	C4
Poincarré (rue H.)	B5
Pont de Gris (le)	D2
Prévert (rue J.)	C4
Prunerie (la)	D2
Q	
Quesney (rue du)	C4
Quesnay (le)	B3
Quinet (rue E.)	C4
R	
Rambut (mielles de)	B4
Rocque (la)	B3-C3
Rozé (rue)	A4-B4
S	
Saint-Marc (rue)	C3-C4
Saossé (rue de)	C4
Siméon (Saint)	B3
Sente (chemin de la)	A3-A4
Sourcins (les)	B2-C2
T	
Traverse (chemin de)	B4
Träner (rue A.)	C4
Troènes (les)	A4
Trousse Cotillon (rue)	C4
V	
Vallée (la)	C3
Val (le)	C3
Vautiers (les)	E2
Vauterie (la)	E2
Vauvarderie (la)	E2
Village des Rivières	C4
Vivien (rue J.)	C4
Voilière (la)	D2
Virge du Havre	B3
W	
Wienhausen (rue)	C4

Création du plateau sportif pour tous “Jean Paul Bonamy”

Depuis un an, l'espace autour du gymnase, a bien changé. Notre objectif était de permettre à nos jeunes, et moins jeunes, de pratiquer diverses activités sportives. Les aménagements sont en cours de finition.



En novembre 2016, inauguré par le Sous-Préfet, un espace multisports était ouvert et mis à la disposition des jeunes Portbaillois. Tous les sports de ballon sont praticables, en libre-service, sur un sol sécurisé. Les services techniques ont aménagé des bancs, des cendriers et des poubelles pour rendre l'environnement agréable. En effet, cet espace est devenu un lieu de rencontre apprécié.

Il ne reste plus qu'à mettre un filet entre les tennis et l'espace pour éviter que des ballons atterrissent sur les courts... Assez gênant quand ceux-ci sont occupés par les membres de l'association tennis. Il a même fallu laisser les portes des courts ouvertes... pour pouvoir récupérer les ballons de foot, volley, basket et handball.

La nouvelle association de pétanque, forte déjà de plus de 70 membres, a comme objectif d'organiser des compétitions fédé-

rales et il était donc nécessaire d'aménager 20 terrains aux normes officielles de la Fédération. Les services techniques ont, au printemps, entièrement réalisé ces terrains et mis à la disposition du club un chalet pour le matériel et la gestion des inscriptions.



Les premières compétitions ont eu lieu début juillet.

La commission Jeunesse avait également le projet de créer un skatepark, mais les devis autour de 60 000 € étaient trop importants. Le terrain, idéalement placé, entre le stade et le gymnase, attendait donc que ce projet se réalise. Les services techniques se sont proposés de réaliser à moindre coût ce projet, avec l'aide de l'entreprise Lajoie pour les terrassements. Des plans officiels ont permis cette réalisation. Le budget a donc été diminué de moitié, et donc ce skatepark va pouvoir être inauguré pendant l'été, les contrôles techniques ayant été faits.

Le skatepark va faire le bonheur des adeptes de la glisse, patinettes, skates, bmx... Les « riders » pourront rouler, glisser, sauter sur un équipement qui reproduit le mobilier urbain avec marches, murets et autres rampes. Ils attendaient avec impatience ce nouveau terrain de jeu, certains d'ailleurs ont voulu l'inaugurer avant que le béton ne soit sec... ce qui a nécessité des interdictions d'utilisation, et à M. le Maire de se déplacer souvent sur place pour réprimander ces impatientes.

Voilà donc autour du gymnase et ses tennis couverts, le stade de foot, avec un nouveau gazon, le skatepark, les terrains extérieur de tennis, les terrains de pétanque et l'espace multisports, de quoi fatiguer sportivement nos jeunes ados, mais également ceux qui veulent rester jeunes longtemps.

Par mesure de sécurité et pour éviter les incivilités qui hélas ne manquent pas (les massifs de fleurs plantés par les services techniques au skatepark ont déjà disparu...) un système vidéo avec enregistrement des images surveillera tout le plateau.

Voir les extraits du règlement ci-contre. ●

Skatepark

Extraits du règlement



Les utilisateurs de l'espace de glisse doivent être âgés d'**au moins 8 ans** (sauf pour les activités encadrées).

L'accès au skatepark est autorisé **tous les jours de 10h à 22h** pendant la période estivale (de début juin à fin septembre), et **de 10h à 17h** pendant la période hivernale (de début octobre à fin mai) ; le site n'étant pas pourvu d'éclairage public, toute utilisation nocturne est interdite.

L'espace sportif est constitué d'un espace de glisse comprenant :

- 1 slide
- 3 plans inclinés
- 1 lanceur
- 3 curbs
- 1 fun box
- 2 king rail
- double plan incliné

Le skatepark est réservé à des activités de glisse telles que roller, skate board, trottinette et BMX exclusivement. Toute autre activité, pour laquelle le skatepark n'est pas destiné, est interdite : jeux de ballons, véhicule à moteur...

Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire pour tous les usagers (casques, protège-poignets, coudières et genouillères).

Les usagers devront obligatoirement être couverts par une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident (assurance scolaire, extra-scolaire, garantie des accidents de la vie privée, etc.) afin de couvrir les dommages matériels et corporels éventuellement causés à un tiers ou au matériel.

Il est formellement interdit d'utiliser des matériaux et accessoires non fixés qui pourraient constituer un risque (cône, palettes, conteneurs, bouteilles).

Le site est strictement interdit aux piétons. La présence de tout animal même tenu en laisse est interdite sur l'aire du skatepark. **L'introduction de boissons alcoolisées, de denrées alimentaires et de tabac est interdite sur le site et dans les environs**



La bonne année scolaire du collège André-Miclot

Après les résultats aux concours obtenus par les élèves du collège cette année, la principale a d'ores et déjà en perspective « une bonne rentrée ».

Nous sommes très contents, parce que tous nos élèves de 3^e, 62 au total, ont été affectés au premier tour, ce qui est assez exceptionnel », se félicite Karina Delanous, principale du collège André-Miclot depuis deux ans. « Dans bon nombre d'autres collèges, ce n'est pas le cas. » Les élèves partent, pour la plupart, au lycée du secteur, à Valognes, « mais certains se sont orientés vers Cherbourg ou Coutances, en fonction des réseaux de langues vivantes (japonais, italien...) ».

Outre ses bons résultats, le collège se distingue par sa section voile, qui existe depuis 2009. Comptant parmi les quatre établissements de la Manche bénéficiant d'un internat, il peut accueillir des élèves de tous horizons.

Sur la base du volontariat, plusieurs élèves ont participé, ces derniers temps, à divers concours, tant au niveau national que départemental, et obtenu d'excellents classements. « Au Big Challenge (anglais), les



deuxièmes du département, aussi bien en classe de 5^e qu'en 4^e, sont élèves dans l'établissement. Une belle performance aussi en mathématiques au concours Kangourou, puisque nous avons le 68^e national. »

Sylvain Rollier, conseiller principal d'éducation, met l'accent sur la sécurité. « Cette année, on a formé aux secours trois catégories d'élèves : des internes, sur le temps du mercredi ; tous les élèves délégués de classes, qui n'avaient pas été formés lors des années précédentes, et tous les élèves de 5^e de la section voile. »

Cinquante-deux formations au total, 43 au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) et neuf aux gestes qui sauvent, « une formation un peu plus légère, faite le midi ». Avec 250 élèves en 2015, 238 en 2016 et, pour l'instant, « 215 inscrits pour la prochaine rentrée scolaire », l'effectif du collège subit l'érosion démographique locale des jeunes ménages, qui émigrent pour raisons économiques. Une décroissance limitant de facto le nombre d'enfants dans chaque classe. Un atout supplémentaire pour les élèves. « Et j'ai la chance de travailler avec une équipe pédagogique stable. Cette année, il y a uniquement le départ d'un professeur d'anglais », relate la principale. Sur le plan sécuritaire, le collège André-Miclot disposera, à la rentrée, « d'une nouvelle clôture grillagée, d'un visiophone et d'un portail électrique ». ●

Article paru dans *Ouest France*. Accord de reproduction par son auteur : Daniel Frigout, correspondant de presse

Regroupement scolaire à l'école Henri-Vally

La fermeture de plusieurs classes depuis une dizaine d'années et la direction unique des deux établissements ont nécessairement débouché vers un regroupement. Restait à régler la nécessité de créer une salle de motricité proche de l'école primaire (déjà dans le projet de la construction du nouveau gymnase) de réfléchir sur l'organisation des locaux, sur les horaires de la cantine au collège situé juste derrière l'école, et sur le partage des lieux avec le Centre de Loisirs. Plusieurs réunions ont été nécessaires avec la commission école, les enseignants, les services techniques pour régler au fur et à mesure les problèmes posés. Les parents d'élèves ont également été informés lors d'une réunion publique.

Si le futur gymnase ne sortira pas de terre pour septembre... par contre une salle de motricité provisoire va être aménagée pour les petits. Les deux classes de maternelle ont trouvé leurs emplacements et les travaux nécessaires sont programmés pendant les vacances scolaires.

Les « maternelles » déjeunent à 12h et seront remplacés ensuite par les « primaires » dans la salle déjà utilisée par les élèves en 2016. Tout changement nécessite un petit rodage, et bien sûr M. le Maire compte sur la bonne volonté de chacun.

Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours

Le nouveau gouvernement permet aux communes de choisir entre la formule actuelle 4 jours ½ ou 4 jours. La décision devant être prise avant le 5 juillet... temps très court, la parution du décret étant du 27 juin ! La commission école se déclarait favorable à la semaine de 4 jours, mais il était nécessaire d'avoir un avis plus large des parties prenantes. Déjà les parents d'élèves s'étaient exprimés pour ce retour lors d'une réunion en juin (plus de 80 %), le Conseil d'école du 3 juillet également. Les enseignants n'étant pas opposés à cette demande et celle-ci ne changeant pas les horaires des transports scolaires, il a été décidé à l'unanimité moins une voix, lors du dernier Conseil Municipal de proposer à l'Inspecteur d'Académie une semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre. Les horaires seront de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les activités du mercredi et vacances scolaires seront conservées. Les TAP ne le seront pas.

UN SERVICE EXCLUSIF POUR LES SENIORS ET LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DE LA CDI

La Communauté d'Agglomération Cotentin va assurer la continuité de ce service.

Il a été mis en place en 2007 au profit des aînés et personnes à mobilité réduite du territoire de la Côte des Isles.

Créé en 2007 par Dieudonné Renaux, alors conseiller général, et soutenu par la communauté de communes de la Côte des Isles, Taxicom s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées de tous âges, imposables ou non, habitant la Côte des Isles. Pour une cotisation annuelle de 3 € auprès du Sag (Secteur d'action gérontologique), les adhérents bénéficient d'un moyen de transport à tarif privilégié. Notre territoire séduit les retraités et compte de nombreuses personnes âgées, mais il se trouve éloignée des centres urbains, et donc, des établissements hospitaliers et des spécialistes.

La collectivité prend en charge plus de 50 % du coût. La population locale a vite compris l'intérêt de cet accompagnement. « Taxicom



Côte des Isles » satisfait, tous les ans, entre 650 et 700 demandes de transports. Ce service est une particularité du nouveau canton des Pieux (regroupement de celui de Barneville-Carteret et des Pieux) Le bénéficiaire du transport règle

le taxi à l'issue de la course. Ensuite, le prestataire remet les factures acquittées et le Sag rembourse ses adhérents, au minimum la moitié, et un peu plus s'il s'agit de personnes non imposables. La dissolution de la communauté de

communes laissait craindre la disparition de ce service, mais pour l'instant et jusqu'aux élections municipales de 2020, la nouvelle communauté aurait garanti son fonctionnement.

Taxicom vise essentiellement deux catégories de déplacements : soit pour accéder à des soins, en tous lieux, aussi bien pour une consultation médicale que pour se rendre en accueil de jour ; soit pour des visites de convivialité, pour rendre visite à un conjoint hospitalisé, dans le cas où le transport n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale ; soit pour se rendre à des réunions associatives, mais à l'intérieur du territoire de la Côte des Isles

Contact : Gisèle Leclerc, Présidente tél.06 86 33 46 62.

QU'EST-CE QUI A AUGMENTÉ OU CHANGÉ AU 1^{ER} JUILLET ?

Le 1^{er} juillet est traditionnellement, comme le 1^{er} janvier, l'occasion de revaloriser certains tarifs ou allocations. Petit tour d'horizon :

RETRAITES

Les salariés du privé, les salariés agricoles et les indépendants ayant cotisé à plusieurs régimes (CNAV, MSA, RSI) durant leur carrière bénéficieront désormais d'un interlocuteur et d'une pension uniques lors de leur départ à la retraite.

Prévue par la réforme de 2014 par souci de simplification, cette liquidation unique pour les régimes alignés (LURA) concernera les nouveaux retraités nés à partir de 1953. Jusqu'en 2030, deux tiers des polypensionnés devraient toucher une pension plus faible par rapport à l'ancien système, entre un quart et un tiers une pension plus élevée, en raison des nouvelles règles de calcul, selon la CNAV.

ALLOCATIONS CHÔMAGE

L'allocation minimale, la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), et l'allocation minimale pour les allocataires effectuant une formation seront revalorisées de 0,65 %. L'allocation

minimale passera ainsi à 28,86 euros par jour, au lieu de 28,67 actuellement. À Mayotte, elle sera portée à 14,42 euros par jour. Près de 94 % des demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage sont concernés, soit environ 2,5 millions de personnes.

CONSULTATIONS CHEZ LES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Après le passage de la consultation de 23 à 25 euros chez les généralistes début mai, de nouvelles revalorisations tarifaires entrent en vigueur pour les médecins libéraux. La consultation coordonnée, lorsqu'un médecin traitant adresse son patient à un spécialiste, passera de 28 à 30 euros. Chez les psychiatres, neuropsychiatres et neurologues, le tarif de la consultation grimpera de 37 à 39 euros.

PLAQUES D'IMMATRICULATION

Tous les véhicules à deux ou trois

roues motorisés, ainsi que les quads, devront être équipés d'une plaque de format 210 x 130 mm. Cette mesure était déjà en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015 pour tous les véhicules neufs ou d'occasion concernés par une nouvelle immatriculation. « Tout conducteur circulant avec une plaque non conforme, illisible, amovible ou mal positionnée sera passible d'une amende de 4^e classe (135 euros) », précise la Sécurité routière.

VIGNETTE CRIT'AIR ET INTERDICTION DES VÉHICULES POLLUANTS À PARIS

Tous les véhicules circulant dans les zones à circulation restreinte (ZCR) devront arborer leur vignette Crit'Air, qui les identifie selon leurs émissions polluantes (oxydes d'azote, particules), sous peine de s'exposer à une amende de 68 euros. À Paris, les véhicules munis de vignettes Crit'Air 5 – incluant les voitures diesel immatriculées avant 2001 – ne seront plus

autorisés à rouler en semaine entre 8 heures et 20 heures, en plus des véhicules non classés.

ISOLATION ACOUSTIQUE OBLIGATOIRE

À partir de samedi, des travaux d'isolation acoustique devront accompagner tous les travaux de ravalement, de toiture ou de rénovation énergétique. Cette obligation concerne les travaux importants dans les zones particulièrement exposées au bruit, qu'il soit routier, ferroviaire, ou dû à la proximité d'un aéroport. En outre, les propriétaires de biens immobiliers construits avant 1975 devront fournir à leurs nouveaux locataires des diagnostics sur l'état de l'installation électrique et de gaz du bien. Ces documents doivent être réalisés par un professionnel certifié, dont une liste a été établie par le Comité français d'accréditation (Cofrac).

Vélo : casque obligatoire



Depuis le 22 mars (décret 2016-1800 de décembre 2016) et pour protéger les plus fragiles, le port du casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient derrière leurs guidons ou simplement passagers.

Chez les plus jeunes, le casque est d'autant plus indispensable qu'ils sont plus sensibles aux traumatismes crâniens et pertes de connaissance.

Vous transportez à vélo ou accompagnez un enfant sans casque ? Alors attention, vous engagez votre responsabilité et risquez une amende forfaitaire simple de 135 € (contravention de 4^e classe). Pour vous éviter de « casquer » et surtout pour mieux les protéger, équipez ceux que vous aimez ! ●

De plus en plus de cambriolages

BON À SAVOIR

D'une façon générale, n'hésitez pas à signaler à votre commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Si le voleur déclenche un système de sécurité, il abandonne le cambriolage dans 90 % des cas.

En 2014, le nombre de ménages victimes de cambriolages (ou de tentatives) de leur résidence principale a atteint 568 000, soit son niveau le plus élevé depuis 2006. Résultat, en 2015, 21 % des personnes interrogées disaient ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier et 17 % à leur domicile.

Les Français sont donc de plus en plus nombreux à chercher des solutions pour protéger leur domicile en leur absence.

Des cambrioleurs bien rodés

Très organisés, les cambrioleurs agissent généralement dans la journée, lorsque la majorité des personnes, propriétaires du logement, mais aussi voisins sont absents. Pour être efficaces, ils doivent être rapides, un cambriolage durant en moyenne trois minutes. Les malfaiteurs ciblent donc les points d'entrée les plus faciles, comme les fenêtres ou les portes.

Pour éviter les cambriolages, vous pouvez aussi appliquer quelques astuces, comme simuler votre présence en équipant les pièces visibles depuis la rue de programmeurs : la lumière s'allumera automatiquement à certaines heures. Les progrès de la domotique permettent de plus en plus de choses étonnantes : volets qui s'ouvrent le matin et se ferment le soir, contrôle vidéo à distance depuis un smartphone. Une alarme de maison qui se déclenche en cas d'intrusion est également une bonne protection contre le cambriolage.

De plus en plus de particuliers optent pour un système de télésurveillance sous forme d'abonnement mensuel. En cas d'intrusion, une alarme sonore se déclenche, tandis que l'alerte est donnée au centre de télésurveillance. Un opérateur vérifie l'intrusion et, si nécessaire alerte les autorités. ●



calendrier des
manifestations

2017

SEPTEMBRE

Début septembre

Ass Port-Bail - Grouville -
Concert d'Orgue

Du samedi 8 au lundi 10
ASLAM - Sortie voile à Gorey
(Jersey) pour handicapés

Vendredi 15

Tournoi de Tarot

Samedi 23

APP - Allons au PUB (Gorey)

Samedi 23

et dimanche 24

APE École de Port-Bail
Journée jeux de société

OCTOBRE

Jeudi 12 et samedi 13

Spectacle Villes en Scène
Les Grands Fourneaux

Samedi 14

Ass Port-Bail - Wienhausen
Repas

Vendredi 20

Tournoi de Tarot

Samedi 21 et dimanche 22

70^e Anniversaire Réveil
de Port-Bail Concert Musique
de Poissy

Samedi 21 et dimanche 22

Ass SWING en Côte des Isles
Stage de Bebop

Du mercredi 31

au 2 novembre
Ass Côte des Arts
Salon des Créateurs

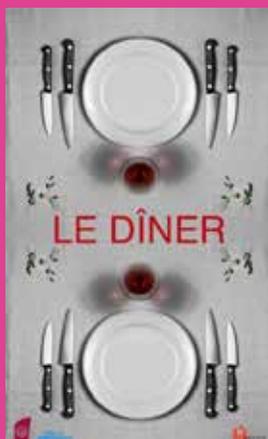
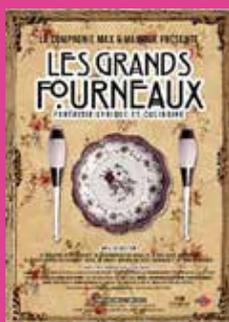
NOVEMBRE

Vendredi 17

Tournoi de tarot

Dimanche 26

Repas des Cheveux d'Argent



DÉCEMBRE

Vendredi 1^{er}

Théâtre Les 13 Arts « Ma
femme n'est pas ma femme »

Samedi 2

Telethon - Salle Omnisports

Samedi 9 et dimanche 10

APE École Henri-Vally de
Port-Bail - Marché de Noël

Samedi 9 et dimanche 10

Ass Les Amis de Saint-Siméon
La Crèche Vivante

Samedi 9 ou dimanche 10

Ass Port-Bail - Grouville
Shopping de Noël à Jersey

Vendredi 15

Tournoi de tarot

Samedi 16 et

dimanche 17 - Jeudi 28

Ass Les Amis de Saint-Siméon
La Crèche Vivante
Ass Les Amis de Saint-Siméon
Le pott du cul de l'An

2018

JANVIER

MARS

AVRIL

Jeudi 11 janvier

Spectacle Villes en Scène
Concert AMERICA

Jeudi 15 mars

Spectacle Villes en Scène
Théâtre Le Dîner

Samedi 21 avril

Spectacle Villes en Scène
Concert Rock enfants
Mister Darius





NOUVEAU À PORT-BAIL
LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES
30€ la journée

ZA Les Bouillons - 50580 PORT-BAIL
Tél. : 02 33 01 28 20



1



2



3



5



6



4

RETOUR EN IMAGES

1 La nouvelle cale de l'école de char à voile. 2 On est content de participer au marché de Noël. 3 Invités prestigieux du Tour de France 2016. 4 La caravane sous un ciel humide qui s'éclaircira avec le peloton. 5 Goûteur... métier à risque. 6 Retour des maillots. 7 Du street art superbe sur un mur rue Lechevalier. 8 Bonne protection des dunes à l'école de char à voile.



7



8

Août 2017

CARTERET
Manche

Heure légale

Date	Pleines mers						Basses mers			
	Matin h mn	haut. m	Coef	Soir h mn	haut. m	Coef	Matin h mn	haut. m	Soir h mn	haut. m
1 M	02 23	7,90	40	15 06	7,75	38	09 14	3,90	21 49	4,05
2 M	03 40	7,60	37	16 27	7,75	38	10 25	4,05	23 06	4,00
3 J	04 59	7,70	41	17 36	8,10	44	11 41	3,90	--	--
4 V	06 03	8,10	48	18 31	8,60	53	00 16	3,60	12 46	3,45
5 S	06 54	8,60	57	19 16	9,10	62	01 13	3,10	13 38	3,00
6 D	07 38	9,10	68	19 57	9,60	70	02 00	2,60	14 22	2,55
7 L	08 17	9,50	74	20 34	9,95	77	02 43	2,20	15 02	2,20
8 M	08 55	9,85	80	21 10	10,25	83	03 22	1,90	15 40	1,95
9 M	09 30	10,10	85	21 46	10,45	86	04 00	1,65	16 16	1,75
10 J	10 06	10,25	87	22 21	10,50	87	04 37	1,50	16 52	1,65
11 V	10 41	10,30	86	22 57	10,40	85	05 14	1,50	17 28	1,70
12 S	11 18	10,10	83	23 35	10,15	79	05 50	1,60	18 04	1,90
13 D	11 56	9,80	76	---	---	---	06 27	1,90	18 42	2,30
14 L	00 14	9,70	72	12 37	9,35	67	07 07	2,35	19 25	2,75
15 M	01 01	9,15	62	13 28	8,90	58	07 53	2,80	20 20	3,25
16 M	02 01	8,65	54	14 36	8,50	52	08 54	3,25	21 35	3,50
17 J	03 22	8,35	52	16 03	8,45	53	10 13	3,40	23 03	3,30
18 V	04 52	8,55	57	17 27	8,90	62	11 39	3,15	---	---
19 S	06 08	9,10	68	18 36	9,60	75	00 24	2,75	12 53	2,55
20 D	07 10	9,80	81	19 32	10,30	87	01 31	2,10	13 57	1,95
21 L	08 03	10,40	92	20 22	10,85	96	02 31	1,50	14 53	1,45
22 M	08 50	10,80	99	21 07	11,20	101	03 23	1,10	15 42	1,15
23 M	09 32	11,00	101	21 48	11,25	101	04 10	0,90	16 25	1,05
24 J	10 11	10,95	99	22 26	11,05	96	04 50	0,95	17 03	1,15
25 V	10 48	10,65	92	23 01	10,65	87	05 26	1,20	17 37	1,45
26 S	11 22	10,20	82	23 34	10,05	76	05 58	1,60	18 07	1,95
27 D	11 54	9,60	69	---	---	---	06 26	2,20	18 36	2,55
28 L	00 06	9,35	63	12 25	8,90	56	06 53	2,85	19 06	3,20
29 M	00 39	8,60	49	13 02	8,25	43	07 24	3,50	19 46	3,80
30 M	01 23	7,90	38	13 58	7,65	33	08 10	4,10	20 47	4,25
31 J	02 37	7,35	31	15 34	7,35	31	09 23	4,45	22 14	4,40

Heure d'été en vigueur du 26/03/2017 à 2h du matin au 29/10/2017 à 3h du matin.

Octobre 2017

CARTERET
Manche

Heure légale

Date	Pleines mers						Basses mers			
	Matin h mn	haut. m	Coef	Soir h mn	haut. m	Coef	Matin h mn	haut. m	Soir h mn	haut. m
1 D	05 01	7,55	38	17 30	8,00	44	11 38	4,20	---	---
2 L	05 58	8,30	51	18 20	8,80	58	00 10	3,60	12 39	3,40
3 M	06 44	9,10	65	19 04	9,60	72	01 03	2,80	13 28	2,65
4 M	07 25	9,80	79	19 44	10,25	85	01 50	2,10	14 12	2,00
5 J	08 04	10,40	90	20 23	10,80	95	02 33	1,55	14 54	1,50
6 V	08 42	10,85	99	21 02	11,15	102	03 16	1,15	15 35	1,15
7 S	09 20	11,15	103	21 40	11,30	104	03 56	0,90	16 15	1,00
8 D	09 58	11,20	103	22 19	11,20	101	04 35	0,90	16 53	1,05
9 L	10 37	11,00	98	22 59	10,80	95	05 13	1,10	17 32	1,35
10 M	11 17	10,55	87	23 42	10,15	80	05 51	1,55	18 12	1,85
11 M	---	---	---	---	---	---	06 31	2,20	18 57	2,55
12 J	00 30	9,30	68	12 53	9,10	60	07 19	2,95	19 54	3,20
13 V	01 35	8,55	53	14 06	8,45	49	08 23	3,60	21 12	3,65
14 S	03 07	8,10	48	15 44	8,30	49	09 49	3,90	22 45	3,55
15 D	04 40	8,35	53	17 08	8,75	58	11 20	3,55	---	---
16 L	05 48	9,00	65	18 10	9,45	71	00 05	2,95	12 32	2,85
17 M	06 41	9,70	77	19 00	10,10	82	01 07	2,30	13 29	2,20
18 M	07 26	10,25	86	19 43	10,55	90	01 58	1,80	14 17	1,75
19 J	08 06	10,60	92	20 22	10,75	93	02 42	1,50	14 58	1,50
20 V	08 42	10,75	94	20 58	10,80	93	03 20	1,40	15 34	1,45
21 S	09 16	10,75	92	21 31	10,65	90	03 53	1,45	16 06	1,50
22 D	09 47	10,55	88	22 02	10,40	85	04 22	1,60	16 36	1,70
23 L	10 15	10,25	81	22 30	9,95	76	04 49	1,90	17 04	2,00
24 M	10 43	9,80	71	22 58	9,45	66	05 15	2,35	17 31	2,45
25 M	11 10	9,30	60	23 27	8,85	55	05 39	2,85	17 58	3,00
26 J	11 40	8,65	49	---	---	---	06 06	3,45	18 29	3,55
27 V	00 01	8,20	44	12 19	8,05	38	06 39	4,00	19 13	4,05
28 S	00 51	7,60	34	13 26	7,50	31	07 32	4,50	20 23	4,45
29 D	02 28	7,20	31	14 22	7,40	32	08 03	4,75	20 58	4,35
30 L	03 10	7,50	38	15 43	7,85	42	09 43	4,40	22 31	3,80
31 M	04 16	8,15	49	16 40	8,60	56	10 55	3,65	23 23	3,00

L'horaire compris entre 2h et 3h le 29 octobre 2017 est donné en heure d'été (UT + 2h).
Heure d'été en vigueur du 26/03/2017 à 2h du matin au 29/10/2017 à 3h du matin.

Septembre 2017

CARTERET
Manche

Heure légale

Date	Pleines mers						Basses mers			
	Matin h mn	haut. m	Coef	Soir h mn	haut. m	Coef	Matin h mn	haut. m	Soir h mn	haut. m
1 V	04 20	7,30	33	17 03	7,65	37	10 57	4,40	23 41	4,00
2 S	05 35	7,75	42	18 04	8,25	46	---	---	12 16	3,85
3 D	06 29	8,40	54	18 52	8,95	60	00 45	3,35	13 12	3,20
4 L	07 14	9,10	66	19 33	9,60	72	01 35	2,70	13 58	2,60
5 M	07 54	9,70	77	20 12	10,15	82	02 19	2,10	14 40	2,05
6 M	08 32	10,15	86	20 49	10,55	90	03 01	1,65	15 20	1,65
7 J	09 09	10,55	93	21 25	10,85	95	03 40	1,35	15 58	1,40
8 V	09 45	10,75	96	22 02	11,00	97	04 19	1,15	16 35	1,25
9 S	10 21	10,80	96	22 38	10,90	94	04 56	1,10	17 11	1,30
10 D	10 57	10,65	92	23 16	10,55	88	05 32	1,25	17 47	1,55
11 L	11 35	10,25	83	23 56	10,00	77	06 09	1,60	18 25	2,00
12 M	---	---	---	12 17	9,65	71	06 47	2,20	19 07	2,60
13 M	00 42	9,30	64	13 06	9,00	58	07 33	2,85	20 02	3,25
14 J	01 43	8,55	53	14 16	8,40	49	08 34	3,45	21 20	3,65
15 V	03 12	8,15	48	15 54	8,30	49	09 59	3,75	22 54	3,50
16 S	04 50	8,35	53	17 22	8,75	59	11 31	3,40	---	---
17 D	06 03	9,05	66	18 28	9,50	73	00 18	2,90	12 46	2,75
18 L	07 00	9,80	80	19 20	10,25	85	01 23	2,15	13 47	2,05
19 M	07 48	10,40	90	20 05	10,80	94	02 18	1,55	14 38	1,50
20 M	08 30	10,80	97	20 46	11,10	99	03 06	1,20	15 23	1,25
21 J	09 09	10,95	99	21 24	11,15	99	03 48	1,05	16 02	1,15
22 V	09 44	10,90	97	21 59	10,95	95	04 23	1,10	16 36	1,25
23 S	10 17	10,70	91	22 31	10,60	87	04 55	1,35	17 06	1,50
24 D	10 48	10,25	82	23 01	10,05	77	05 23	1,70	17 34	1,90
25 L	11 16	9,75	71	23 29	9,40	64	05 48	2,25	18 00	2,45
26 M	11 44	9,10	58	23 58	8,70	51	06 12	2,85	18 27	3,10
27 M	---	---	---	12 15	8,40	45	06 38	3,50	19 00	3,70
28 J	00 34	7,95	39	12 58	7,75	33	07 15	4,15	19 51	4,30
29 V	01 34	7,30	30	14 29	7,25	28	08 20	4,65	21 17	4,60
30 S	03 33	7,10	29	16 21	7,40	32	10 04	4,75	22 57	4,30

Heure d'été en vigueur du 26/03/2017 à 2h du matin au 29/10/2017 à 3h du matin.

Novembre 2017

CARTERET
Manche

Heure légale

Date	Pleines mers						Basses mers			
	Matin h mn	haut. m	Coef	Soir h mn	haut. m	Coef	Matin h mn	haut. m	Soir h mn	haut. m
1 M	05 06	8,95	63	17 27	9,45	71	11 49	2,85	---	---
2 J	05 50	9,75	78	18 11	10,20	85	00 14	2,25	12 38	2,10
3 V	06 32	10,45	91	18 54	10,80	97	01 02	1,60	13 25	1,50
4 S	07 14	11,00	101	19 37	11,20	104	01 48	1,15	14 10	1,15
5 D	07 56	11,30	108	20 19	11,40	107	02 32	0,90	14 54	0,95
6 L	08 37	11,40	108	21 02	11,30	104	03 14	0,85	15 37	0,95
7 M	09 20	11,20	101	21 46	10,90	96	03 55	1,05	16 19	1,20
8 M	10 04	10,75	91	22 33	10,25	84	04 37	1,50	17 03	1,70
9 J	10 51	10,05	77	23 24	9,45	69	05 21	2,15	17 51	2,35
10 V	11 44	9,30	63	---	---	---	06 11	2,90	18 48	3,00
11 S	00 26	8,70	57	12 53	8,65	53	07 13	3,50	20 00	3,45
12 D	01 47	8,30	51	14 20	8,40	41	08 31	3,80	21 21	3,50
13 L	03 13	8,35	53	15 40	8,65	57	09 54			

Les règles de la location meublée occasionnelle changent en 2017



Les revenus tirés d'une location meublée sont désormais considérés systématiquement comme des bénéfices industriels et commerciaux.

Jusqu'à l'imposition des revenus de 2016, le rattachement fiscal des revenus tirés de la location meublée occasionnelle pouvait vite devenir un casse-tête. Les revenus étaient imposables dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) lorsque la location était exercée à titre habituel et dans celle des revenus fonciers en cas de location occasionnelle, soulevant ainsi la question de l'appréciation du caractère habituel ou non de l'activité.

L'enjeu était important. En effet, les obligations déclaratives et les règles de détermination du revenu imposables diffèrent suivant que les revenus sont des BIC ou des revenus fonciers.

À compter des revenus perçus en 2017, la loi de finances rectificative pour 2016 simplifie la question en prévoyant que toute personne qui donne en location directe ou indirecte des locaux d'habitation meublés

exerce une activité relevant des BIC. Cette solution évite désormais aux personnes concernées, notamment celles qui louent des logements par l'intermédiaire de plateformes en ligne, des passes d'armes avec le fisc sur la notion de location habituelle ou occasionnelle.

Ces personnes relèvent du régime « micro-BIC » qui s'applique lorsque leurs recettes de l'année précédente ne dépassent pas 33 100 euros, régime qui est plus avantageux que le régime « microfoncier » dont le plafond d'application est de 15 000 euros. Dans le cadre du régime « micro-BIC », l'abattement forfaitaire pour frais est fixé à 50 % des recettes tandis qu'il n'est que de 30 % pour le régime « microfoncier ». Les revenus soumis au régime « micro-BIC » doivent apparaître sur une déclaration complémentaire à la déclaration annuelle des revenus (n° 2042-C-PRO).

Au-delà du seuil de 33 100 euros, les revenus tirés de la location meublée sont

soumis à un régime réel d'imposition, c'est-à-dire à un régime dans lequel les loyers et les charges sont retenus pour leur montant réel, obligeant ainsi les contribuables à tenir une comptabilité et à conserver l'ensemble des justificatifs. Les contribuables doivent alors déclarer, par voie électronique, le montant de leurs résultats (déclaration spéciale n° 20131) et le reporter sur la déclaration n° 2042-C-PRO. Les contribuables placés sous le régime « micro-BIC » peuvent opter pour un régime réel.

La loi de finances pour 2016 prévoit également que les plateformes en ligne vont devoir déclarer les revenus perçus par leurs utilisateurs à compter du 1^{er} janvier 2019. L'obligation concernera les plateformes en ligne établies en France ou à l'étranger, quel que soit leur secteur d'activité. Airbnb sera notamment concerné. Il suffira alors aux services fiscaux de comparer le montant déclaré par la plateforme en ligne avec celui indiqué par le contribuable au titre de la location meublée.

VILLE PRATIQUE

Mairie

2 rue Lechevalier
50380 Port-Bail 02 33 87 52 00
Courriel : accueil@Portbail.fr
www.Portbail.fr
9h-12h30 et 13h30-16h30
fermée le lundi matin et le samedi après-midi

Service animation (fêtes)

Informations locales : panneaux lumineux et site internet

Emmanuel DEME 02 33 94 03 45
Courriel : animation@Portbail.fr

Bibliothèque/Médiathèque

02 33 04 32 86 - Wifi gratuit
Courriel : bibmedia@Portbail.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi 9h30-12h30 / 16h-18h

Mercredi 10h-12h30 / 14h-18h

Vendredi 16h-18h

Samedi 10h 13h

Tarifs : 3 €/enfant (- de 18 ans) ;

7 €/adulte - Livres, DVD, CD

Centre Multimédia

26 rue Robert Asselin (ancienne gare)
02 33 08 04 49

multimediapb@cotedesisles.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi 10h30-12h / 14h-19h

Mercredi 9h-12h

Vendredi 10h-12h / 14h-18h

Les Marchés : Mardi matin

Marché du terroir le dimanche matin en saison.
Rôtisseurs et ostréiculteurs le dimanche matin
de Pâques à la Toussaint.

Église St Martin

Messe les 2^e et 4^e dimanches à 9h30

et 10h30 en saison

Messe les 1^{er} et 3^e samedis à 19h

Chapelle Saint-Siméon

Messe le jeudi à 9h30

Maison paroissiale - 4 rue du Pic Mallet
à Barneville 02 33 53 85 53

Communauté d'agglomération du Cotentin

Pôle de proximité de la CDI - 02 33 95 96 70
www.cotedesisles.com

Correspondants de presse

• La Presse de la Manche - Raymond Thiesset

Courriel : raymond.thiesset@orange.fr

• La Manche Libre - Philippe Crinon

Courriel : crinon.philippe@wanadoo.fr

• Ouest France - Daniel Frigout

Courriel : frigout.daniel@neuf.fr

Moyens de transport

• Manéo transport express

Horaires disponibles à la mairie
et au Pôle de proximité de la CCI
www.mobi50.com

• Manéo Transport de proximité

08 00 15 00 50 - www.mobi50.com

• Transports scolaires

- pour le collège 02 33 95 96 70

- pour le primaire 02 33 87 52 00

Inscription en ligne sur www.manche.fr

Animations

• Accueil de loisirs de la Côte des Isles
02 33 10 02 80 ou 06 13 30 25 08

• Conseil des enfants de la Côte des Isles

06 26 43 51 76

• Activités « Bouge en Côte des Isles »

(7-17 ans) 02 33 95 96 70

Courriel : contact@cotedesisles.com

• V.V.F. Directeur : M. Cloupeau Michel

02 33 04 80 84 - Portbail@vfvillages.fr

• Réservation Tennis

joueur ayant forfait : en ligne (Portbail.fr)

autres : à la mairie 02 33 87 52 00

secretariat@Portbail.fr

Centre social

• ADMR : Service de soins à domicile

02 33 53 14 24

Emploi

• ASTRE : Mme Thébault 02 33 04 17 72

• ASTRE Asi :

Mme Lavandier 02 33 93 31 23

• Pôle Emploi, Cherbourg 39 99

• Encombrants sur RDV 02 33 95 96 70

• Déchetterie 02 33 04 28 47

- du 01/04 au 30/09 : LMMJVS de 10h à 12h
et de 14h à 17h. Le samedi de 9h à 12h et de
14h à 18h.

- du 01/10 au 31/03 : LMerJV de 10h

à 12h et de 14h à 18h. Le samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h

• Emplacement des points propreté colonne

de tri : lotissement du clos d'amont,

parking du gymnase, quai Aubert, parking

rue Lechevalier, square des Culottes

Courtes, parking plage

• SPANC (service public d'assainissement

non collectif) 02 33 95 96 70

Courriel : compta2@cotedesisles.com

VILLE PROPRE

Déchets ménagers

• Service ordures ménagères :

- Du 22/04 au 16/09

Lundi et jeudi : bourg et plage.

Mardi : campagne.

- Du 17/09 au 15/04

Lundi bourg et plage (passage supplémentaire
le 23 et 30/12).

Mardi : campagne.

Les conteneurs doivent être sortis la veille

au soir. Le service des ordures ménagères

de la CAC ne vide que les conteneurs fournis

par eux. Pour tout renseignement s'adresser

au 02 33 95 96 70

service.om@cotedesisles.com

NUMÉROS UTILES

Pompiers 18

Gendarmerie 02 33 87 81 20 ou 17

• Cross Jobourg 02 33 52 16 16

(Par portable le 16)

• Sémaphore 02 33 53 85 08

Poste de secours, plage 02 33 04 80 65

Cabinet Médical 02 33 04 82 13

Docteurs Barbet, Chotard, Wucher

Vétérinaires 02 33 52 92 44

Infirmiers

Séguineau, Venisse,

Roulland, Curet 02 33 04 82 76

Taxis Côte Ouest

M. Pillet 02 33 93 01 01

Ambulances Pillet

02 33 10 01 40

Pharmacie du Havre

Mme Courteille 02 33 87 68 80

Dentiste

M. Paquet 02 33 04 83 94

Kinésithérapeute

Le Gigan Bruno 02 33 94 17 92

Kiné-ostéopathe

Fontaine Patrick 02 33 93 00 05

Pédicure, podologue

Mme Tanguy 02 33 04 69 29

Opticien

Cuvelier 02 33 53 01 45

Service Social

02 33 21 74 00

EDF

08 10 02 03 73

Perception

Cherbourg 02 33 01 62 04

Office de Tourisme 02 33 04 03 07

Courriel : tourisme@otcdi.com

Capitainerie 02 33 04 83 48

Courriel : Portbail@ports-manche.fr

Syndicat intercommunal d'assainissement

2 rue Lechevalier - Port-Bail

Président : Yver Richard 02 33 87 52 00

Syndicat des eaux SDEAU 50

Responsable Isabelle Girard 02 33 57 40 16

La Poste

Rue Philippe Lebel 02 33 04 88 88

Services ancienne gare

Pôle de proximité 02 33 95 96 70

Mission locale, médecine de travail,

psychologue sur demande

ÉDUCATION

Groupe Henri-Vally

• Sections maternelle et primaire 02 33 10 13 49

• Restauration scolaire : inscription

et règlement en mairie 02 33 87 52 00

Courriel : accueil@Portbail.fr

Collège André-Miclot

02 33 04 87 38

La mer n'est pas une poubelle !

Des vacances à la mer...

Que de joies pour les enfants.

Ils ont adoré ça et ils se sont vraiment régalés : trempette dans l'eau, châteaux de sable, cerf-volant, pêche à la crevette et ramassage de coquillages étaient au rendez-vous durant notre séjour à la mer...

À la mer, on ne s'ennuie pas...

C'est en marchant le long de la plage... sur plusieurs kilomètres... eh oui, les plages du Cotentin ont l'avantage d'être longues... à la recherche des trésors de la mer... comme le dit ma fille.. pour désigner les coquillages que nous avons découvert, avec des tas d'autres choses :

- Des algues de différentes sortes...
- Des moules ouvertes et fermées... vides souvent.
- Des bouts de filet et des gants, sans doute laissés à l'abandon par les pêcheurs en mer... où certains poissons se coincent pour ne plus en sortir... ou les avalent, pensant se nourrir.
- Et des déchets en tout genre laissés par les humains que nous sommes : une pelle d'enfant, une anse de seau, un filet de ballon, une bouteille d'eau, des bouchons de toutes sortes, des emballages de biscuits d'enfants, des morceaux de verre...

Oh, que la mer est sale, et tout ça à cause de nous les humains...

Combien de temps mettent à se détruire une bouteille d'eau et un bouchon ? J'espère que vous passez déjà le message à vos enfants car quand je vois le nombre de déchets sur les plages... des déchets provenant de goûters d'enfant par exemple, je me dis que là, c'était aux parents de jouer correctement leur rôle...

À la maison, ils ne jettent pas leurs gourdes de compote par terre ?



Alors pourquoi les font-ils sur la plage alors qu'il y a de nombreuses poubelles prévues à cet effet.

Une fois de plus, en ramassant des coquillages sur le bord de mer, j'ai pris soin de sensibiliser mes enfants à ce sujet car j'estime qu'il ne faut pas cesser de le répéter.

C'était mon coup de g... sur les déchets du bord de mer... ●

Une mère de famille en vacances



SPID

Informatique

Pour le Particulier et le Professionnel

**Papéterie et
Matériel de bureau**

Tél : 02 33 93 73 27

5b, Le Bourg - 50580 ST-LO D'OURVILLE
www.spid-informatique.fr

503810

Entreprise CUQUEMEL



- Terrassement
- Assainissement
- Vidange de fosses
- Goudronnage
- Drainage
- Forage

La Brosse - 50250 LA HAYE DU PUIITS

Tél./Fax. 02 33 07 48 35

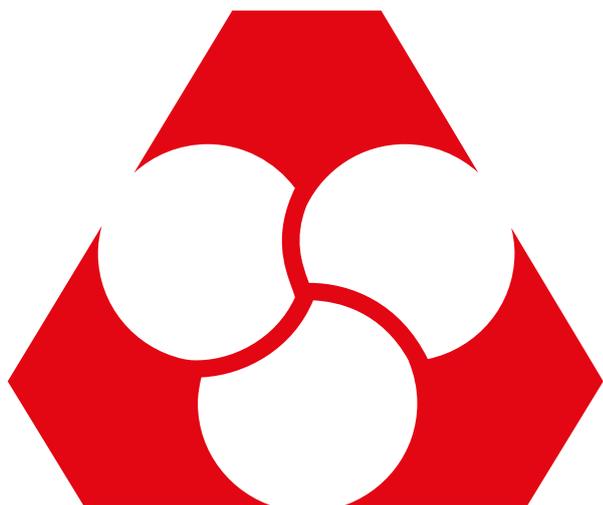
Mobiles : 06 20 24 40 22 - 06 80 22 08 99

entreprise.cuquemel@laposte.net

www.cuquemel-terrassement.fr

504395

504399



Crédit Mutuel

Golf de la Côte des Isles

21 trous

Renseignements au 02 33 93 44 85

39 chemin de Coutances - 50270 Saint-Jean-de-la-Rivière

www.golfcotedesisles.fr

golf.cdi@gmail.com



En présentant cette annonce à l'accueil, vous bénéficierez
d'une réduction de 10% de un green fee de votre choix.

504400



Carteret Automobiles

ZA du Pré Bécouffret

50270 BARNEVILLE-CARTERET

Tél. : 02 33 04 95 22 - Fax : 02 33 04 83 13



www.carteret-automobiles.com

504393

PÊCHEUR A PORTBAIL

VENTE AU DÉTAIL

COQUILLAGES & CRUSTACÉS



**Claude & Gaëlle
BERTOT**



**2, La Hieullerie - Route de Barneville
50580 PORTBAIL - 02 33 04 24 50**

504392

Charpente

*Fourniture et pose
de menuiseries*

Parquet

Clôtures & Portails

*Aménagement
de combles*

*Isolation traditionnelle
& par soufflage*

Portes de garage

Maçonnerie



pc.renovation50@yahoo.fr

Pierre Chollet
RENOVATION



**MENUISERIE
CHARPENTE
COUVERTURE
ISOLATION**

EURL PC Rénovation

Allée des Rosiers - 50580 DENNEVILLE

**02 33 47 32 36
06 73 42 03 19**

504396



**Lundi - Samedi : 9h à 12h et de 14h à 19h
PORT-BAIL - 02 33 87 63 00**



**Dricoler Aménager
Décorer Jardiner**

504396